

demande qui a rédigé ce document. Selon le programme actuel, l'employeur et l'employé font un versement; la somme de ces deux versements équivaut à 100 p. 100 et, en plus, le gouvernement verse un autre 20 p. 100. Le fait est que le gouvernement contribue dès le début. En effet, à l'heure actuelle, il verse non seulement 20 parties des 120, ce qui équivaut à 16⅔ p. 100, mais il acquitte également les frais administratifs. Je connais bien l'argument selon lequel le gouvernement va continuer de payer certaines dépenses même si le taux de chômage est inférieur à 4 p. 100, et je me rends compte, aussi, que dès que le taux de chômage dépassera 4 p. 100, les frais du gouvernement vont monter en flèche tandis que ceux des employés et des employeurs resteront les mêmes. Mais nous cherchons à baisser le taux de chômage. Une fois qu'on aura établi ce niveau de 4 p. 100 comme le point où le gouvernement devra intervenir, la politique gouvernementale sera conçue pour en arriver à ce taux; pour ma part, je persiste à dire que c'est déplorable.

**Des voix:** Bravo!

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Le ministre nous a aussi dit cet après-midi, qu'en vertu de la nouvelle mesure les chômeurs bénéficieront d'avantages, lorsque le taux national dépassera 4 p. 100, dont ils ne jouiraient pas si le taux national était inférieur à 4 p. 100. Il serait difficile d'expliquer à un chômeur, dont les besoins sont aussi grands lorsque le taux national est de 3.9 p. 100 que lorsqu'il est de 4.1 p. 100, que dans le dernier cas, il va obtenir des prestations supplémentaires, mais pas dans le premier.

Il me semble que les prestations auxquelles ont droit les travailleurs bénéficiant d'assurance-chômage, pour être souples, doivent être établies en fonction de la durée du chômage de l'individu, au lieu de la moyenne nationale, des conditions générales dans le pays. Le principe même d'un seuil de 4 p. 100 devrait être revu au comité. Nous l'avons étudié dans les moindres détails au comité saisi du Livre blanc, mais il conserve toute son importance pour la mesure à l'étude et je recommande instamment qu'on l'étudie à nouveau lorsque le bill retournera au comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

Monsieur l'Orateur, j'en arrive maintenant aux critiques générales que je veux faire. Je m'adresse au ministre au sujet de la caractéristique de la mesure dont il est le plus satisfait. Il s'enorgueillit de ce que le bill ait adopté le principe de l'universalité. Cela est vrai jusqu'à un certain point, mais—et c'est là la faille—jusqu'à un certain point seulement. Le ministre a essayé d'y englober tous ceux qui n'ont d'autre source de revenu que la rémunération de leur emploi, qu'ils soient ouvriers, cheminots, enseignants, médecins, avocats ou que sais-je, à condition d'être employés, et non de travailler à leur propre compte. Mais bien qu'il ait élargi les mailles du filet pour y faire entrer des gens auparavant inadmissibles, il a laissé de côté les travailleurs autonomes.

Le député d'Hamilton-Ouest (M. Alexander) nous a rappelé que nous avions soulevé cette question au comité un jour où le ministre était présent. Le ministre avait considéré la question sérieusement et s'était engagé à la faire étudier, mais on nous a dit plus tard qu'elle était

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

trop complexe. Eh bien, à l'époque des ordinateurs qui peuvent accomplir les merveilles dont le ministre de la Justice (M. Turner) nous a entretenus cet après-midi, je pense que le personnel du ministère a l'intelligence nécessaire pour élaborer une mesure législative qui assurerait les revenus de tous et chacun.

L'argument que le ministre a invoqué à l'appui du versement des prestations en cas de maladie et de maternité—et je suis parfaitement d'accord avec lui là-dessus—c'est que ce qu'il assure, c'est le revenu de ces personnes; l'objet de l'assurance-chômage, c'est de voir à ce que les personnes privées de leur revenu puissent recourir à une caisse pour le remplacer. Ce besoin est aussi grand chez les travailleurs autonomes que chez les autres. Si le ministre veut vraiment faire adopter une loi qui corresponde à la réclame qu'il en a faite, il devrait aller beaucoup plus loin et présenter un bill qui protège le revenu de tous nos concitoyens, qu'ils soient employés par d'autres ou travailleurs autonomes.

• (9.20 p.m.)

Nombre des critiques qui sont faites au sujet du bill d'aujourd'hui—je ne les accepte pas, mais on peut en lire dans certains éditoriaux de nos journaux—laissent entendre qu'il ne s'agit pas vraiment d'assurance-chômage mais d'assistance sociale, que cela entraîne vraiment une plus lourde imposition de certains groupes, etc. Je soutiens que ces critiques disparaîtraient si on nous présentait un régime auquel tous contribueraient pour protéger leurs revenus contre une interruption possible par suite d'une perte de travail ou de conditions indépendantes de la volonté de l'intéressé. Certaines gens qui n'aiment pas participer au régime affirment que celui-ci n'est pas réellement universel, qu'on les oblige à y participer alors que d'autres y échappent. Faisons participer tout le monde alors. De fait, quel mal y aurait-il à ce que les députés participent eux aussi au régime?

**L'hon. M. Mackasey:** D'accord.

**M. Francis:** D'accord.

**M. Perrault:** D'accord.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Voyez, j'ai recueilli trois votes; y en aurait-il d'autres? Ma proposition semble obtenir plus d'appui du côté des libéraux que de ce côté-ci. J'ai l'impression que ces gens ont déjà une petite idée du résultat des prochaines élections. Dans certains milieux, quand j'ai présenté ma proposition on a rétorqué: «Vous voulez dire que si un député est battu aux prochaines élections, la caisse d'assurance-chômage viendra à son secours?» J'ajouterais que même si la loi sur l'assurance-chômage ne prévoit pas de critère du besoin, elle prévoit cependant la mise à la retraite et il y a des députés ici qui une fois battus prendront leur retraite; il y aurait donc un certain rapport entre les deux situations. Les autres trouveront à se placer ailleurs. En conséquence, peu nombreux seraient ceux qui profiteraient du régime. Je crois que pour l'effet moral de la réponse fournie à certains critiques il vaudrait la peine que nous y contribuions aussi. Le ministre n'a pas besoin de placer son mot sur la réduction des cotisations, car elles n'ont pas été diminuées de beaucoup. Était donné le